



### Conseil du 10e Arrondissement du 3 novembre 2021

#### **Vœu des élu.e.s de la majorité relatif à la mise en œuvre dans le 10e arrondissement des projets de préemption des baux commerciaux et des fonds de commerce, visant à promouvoir la diversité économique**

Considérant que l'un des lauréats du vote du budget participatif dans le 10ème arrondissement en 2021 est un projet, doté d'un budget de 2000,000 euros, qui vise à lutter contre la mono-activité et à sauvegarder l'artisanat dans les quartiers populaires ;

Considérant que dans certains quartiers du 10e arrondissement la mono-activité reste particulièrement pesante et génère des difficultés croissantes pour préserver la mesure de diversité encore présente ;

Considérant que le travail de terrain des acteurs associatifs démontre clairement une préférence forte des résidents pour des quartiers vivants, associatifs, solidaires et dotés des commerces du quotidien abordables ;

Considérant que des actions pour la diversité économique devront entrer dans un cadre éthique et durable, favorisant l'économie sociale et solidaire, des emplois dignes et en règle, l'économie circulaire, la transition écologique, et le patrimoine vivant parisien qui est le savoir-faire de l'art et l'artisanat ;

Considérant que la liste « Paris en commun – L'écologie pour Paris » a proposé lors des élections municipales de 2020 de créer une entité foncière pour aller plus loin dans la lutte contre la mono-activité et l'aide à l'installation de nouveaux commerces, entité qui pourra acquérir des locaux et préempter les baux commerciaux afin de favoriser la dynamique et la diversité commerciale ;

Considérant le vœu voté par la majorité municipale du 10<sup>ème</sup> arrondissement le 14 mars 2016, à l'initiative du groupe communiste, demandant que « la Ville de Paris mette en place dans des délais raisonnables à titre expérimental dans certaines zones du 10ème arrondissement la préemption des baux commerciaux afin de permettre un meilleur dynamisme commercial dans le 10ème arrondissement » ;

Considérant le vœu voté par la majorité municipale du 10<sup>ème</sup> arrondissement le 28 mai 2019, à l'initiative du groupe communiste, précisant que « La Ville de Paris en concertation avec les conseils de quartiers et les associations locales établisse la définition précise du périmètre concerné et que le conseil de Paris prévoit en conséquence l'extension de la mission de la SEMAEST » ;

Considérant le vœu voté au Conseil d'arrondissement du 10<sup>ème</sup> arrondissement le 3 novembre 2020, à l'initiative de la majorité municipale, relatif à la mise en œuvre dans le 10e arrondissement de la préemption des baux commerciaux prévue par la Ville de Paris dans le cadre du plan d'action pour les quartiers populaires ;

Considérant que le premier adjoint à la Maire de Paris s'est engagé à plusieurs reprises à lancer une expérimentation sur la préemption des baux commerciaux, initialement prévu pour avant la fin de l'année 2020 ;

Considérant que ces nombreuses propositions de mesures en matière de diversité commerciale, dont l'expérimentation du droit de préemption sur les baux commerciaux, deviennent désormais d'une nécessité pressante pour « relancer autrement » l'économie parisienne et contribuer à réparer le tissu socioéconomique urbain, endommagé par la crise sanitaire ;

Considérant que dans les quartiers populaires précédemment intégrés aux vœux précités, Louis Blanc/Aqueduc, La Chapelle, boulevard de Strasbourg et Sainte Marthe, continuent à demander que soit mise en œuvre l'expérimentation de la préemption des baux commerciaux ;

**Le conseil du 10e arrondissement de Paris émet le vœu que :**

- **La Mairie de Paris présente un état des lieux des instructions actuellement en cours, afin de donner plus de visibilité sur les nouveaux moyens et outils à venir, dont les arrondissements, le 10<sup>ème</sup> arrondissement compris, sont volontaire de se prévaloir dans la promotion de la diversité économique et commerciale**
- **La Mairie de Paris lance une concertation de terrain avec les conseils de quartier et d'autres parties prenantes comme les associations et les bailleurs sociaux, pour déterminer des périmètres et les orientations de la préemption des baux commerciaux et les fonds de commerce, en faveur de la diversité économique et commerciale ;**
- **La Mairie du 10ème engage les conseils de quartier de Sainte-Marthe, Château d'Eau et La Chapelle/Faubourg Saint-Denis dans une commission de travail pour déterminer les orientations en ce qui concerne le 10e arrondissement, et de veiller sur sa mise en œuvre, y compris de celle du projet voté au budget participatif 2021.**